

---

# Conférence du désarmement

29 janvier 2013

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante-quatorzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 29 janvier 2013, à 10 h 15

*Président* : M. András Dékány ..... (Hongrie)

GE.14-53089 (F) 100117 250117



\* 1 4 5 3 0 8 9 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1274<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Toutefois, avant de poursuivre, je vous invite à examiner une demande reçue des États non membres de la Conférence du désarmement qui participent aux travaux de notre session annuelle. Outre les demandes que nous avons approuvées la semaine dernière, lors de la 1273<sup>e</sup> séance plénière, le secrétariat a reçu des demandes des pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Ghana, Philippines et ex-République yougoslave de Macédoine. Vous êtes saisis de ces demandes à travers le document CD/WP.575/Add.1, qui comprend toutes les demandes reçues par le secrétariat au plus tard le 28 janvier 2013, soit hier, à 16 heures. Toutes les demandes d'États non membres qui parviendront au secrétariat après cette date seront soumises à votre examen et à votre décision au cours des prochaines séances plénières.

Y a-t-il des commentaires concernant ces demandes ? Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à nos travaux conformément à son règlement intérieur ?

*Il est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le plaisir de faire avec vous le point des consultations que j'ai organisées dans le but de faire progresser nos travaux.

Aujourd'hui, toutes les délégations devraient avoir reçu, par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs régionaux, un avant-projet officieux de ma proposition de programme de travail. N'oubliez pas que le document n'est pas encore un document officiel et qu'il y a encore du travail à faire avant de parvenir à élaborer un document susceptible d'être adopté par consensus.

Je dois également souligner que cet avant-projet est le résultat d'intenses consultations et qu'il traduit l'état général actuel de ma réflexion en ce qui concerne la façon dont nous pouvons avancer compte tenu de la profondeur des divergences de vues et des positions des différents États membres de la Conférence. Le document a été rédigé de bonne foi et avec toutes les précautions nécessaires, dans le but de trouver le meilleur équilibre possible entre les différentes positions.

L'avant-projet est le fruit d'un effort honnête entrepris dans le but de débloquer la situation que nous connaissons depuis maintenant seize ans. Comme vous le voyez, les quatre questions centrales seraient traitées sur le fond. La nouveauté de la proposition se trouve dans la fusion de la question du désarmement nucléaire et de la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, dont l'examen serait désormais confié à un groupe de travail unique.

Permettez-moi de vous expliquer la réflexion qui nous a conduit à proposer cette idée. En premier lieu, le désarmement nucléaire et l'arrêt de la production de matières fissiles ne doivent pas être considérés comme des questions concurrentes. Cette affirmation est conforme au document fondateur de la Conférence, c'est-à-dire à la résolution finale adoptée par l'Assemblée générale à l'issue de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, dont le chapitre consacré à un programme d'action fait référence au désarmement nucléaire en tant que processus et dont le paragraphe 50 cite l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires comme une des étapes nécessaires vers la réalisation de l'objectif global du désarmement nucléaire.

En deuxième lieu, ces deux questions ont toujours été traitées au titre du même point de l'ordre du jour de la Conférence et des projets de programmes de travail. Les deux documents les plus marquants de ces dernières années, le document CD/1864 et le document CD/1933/Rev.1, tendaient à mettre en place deux groupes de travail distincts, l'un sur le désarmement nucléaire et l'autre sur les matières fissiles, au titre du point 1 de l'ordre du jour. J'ai pensé qu'il serait logique de fusionner les deux groupes de travail, sachant que

notre ordre du jour n'a pas évolué depuis dix ans. De notre point de vue, le fait de transférer nos travaux sur les matières fissiles sous le parapluie du désarmement nucléaire souligne de la façon la plus claire l'importance que nous accordons tous à la cessation de la course aux armements nucléaires et à l'élimination de ces armes, deux objectifs qui, de notre point de vue, représentent un processus long et laborieux que nous devons néanmoins mener de concert à travers différentes étapes appropriées.

Nous avons rédigé le texte en nous efforçant autant que possible de nous en tenir au langage qui avait déjà été approuvé ou accepté. Le document CD/1864, adopté par consensus à l'époque, nous a incontestablement servi de base, mais nous avons également pris en compte certains éléments du document CD/1933/Rev.1. Nous avons aussi dû tenir compte de l'évolution de la situation à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, en nous appuyant sur notre conviction bien établie selon laquelle la Conférence du désarmement est le cadre approprié pour des négociations sur le désarmement nucléaire multilatéral.

Je suis pleinement convaincu qu'un programme de travail devra s'accompagner d'un plan d'exécution concerté. Je n'ai pas oublié la question du choix des présidences des groupes de travail et de l'affectation du temps nécessaire pour les réunions de ces groupes de travail. Ce sont là des aspects importants du dispositif final. Toutefois, je dois auparavant déterminer si l'approche que je propose offre une base suffisamment solide pour avancer sur la base du consensus. Si tel est le cas, je présenterai une proposition relative aux modalités d'exécution du programme de travail. Je peux d'ores et déjà vous indiquer que le groupe de travail fusionné, qui aura en charge deux questions, aura besoin de deux fois plus de temps que les deux autres groupes. Je crois aussi que les présidents des groupes de travail devront avoir pour responsabilité globale de veiller à organiser un examen aussi efficace et équilibré que possible des questions au sein des groupes de travail qu'ils présideront.

Enfin, je tiens à répéter que ma porte est ouverte à chacun d'entre vous. Mes collaborateurs et moi-même sommes disposés à poursuivre des consultations avec n'importe lequel d'entre vous. J'espère pouvoir compter sur votre coopération, sur votre ouverture et, aussi, sur votre soutien dans la mise en œuvre de mes projets.

J'ai une liste d'orateurs pour la séance de ce matin, et je donne donc la parole au premier d'entre eux, qui est l'Ambassadeur d'Argentine.

**M. d'Alotto** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de cette instance et de vous souhaiter le plein succès dans les semaines qui viennent, lesquelles semblent être d'une importance primordiale pour donner le ton de notre session annuelle.

J'avais prévu, à cette occasion, de faire une déclaration de portée assez générale, mais le fait que nous soyons officieusement saisis de votre proposition sur le programme de travail nous conduit à formuler une première réaction concernant ce texte.

Dans ce contexte, je ne peux que remercier la présidence hongroise de nous avoir saisis aussi rapidement d'un document alors que nos travaux viennent tout juste de commencer, car, comme le premier Président de la Conférence du désarmement avait coutume de dire, ce moment est particulièrement important pour progresser dans la quête d'un consensus.

Monsieur le Président, la souplesse dont ma délégation a toujours fait preuve à la Conférence du désarmement ne se démentira pas en ce qui concerne les diverses formules susceptibles d'être proposées, et nous sommes convaincus que votre diagnostic, tel qu'il ressort du document officieux que vous nous avez soumis, peut nous offrir une base solide

pour progresser vers l'adoption d'un programme de travail. Soyez certain de pouvoir compter sur la coopération et la disponibilité pleines et entières de ma délégation.

Nous avons déjà ouvert un certain nombre de séances de la Conférence du désarmement en rappelant la nécessité d'agir de toute urgence pour empêcher cette instance de tomber en désuétude, mais en 2013, nous sommes aux prises avec une réalité qui a évolué à l'extérieur de cette enceinte. Les États Membres de l'ONU ont pris de nouvelles mesures pour tenter de relancer les négociations sur le désarmement, notamment en ce qui concerne les points de l'ordre du jour de la Conférence.

Les trois résolutions récemment adoptées par l'Assemblée générale montrent que nous ne pouvons plus nous permettre de perdre du temps, et mon pays continuera de manifester activement sa présence à tout moment et dans tous les organes pertinents ; d'ici là, notre priorité consiste à faire des progrès décisifs vers le désarmement nucléaire.

Il importe d'étudier des nouvelles solutions dans le but de promouvoir les travaux de la Conférence du désarmement, même s'il est vrai que les mécanismes parallèles par lesquels on tente de la remplacer ne feront que balayer l'équilibre et l'intégrité du système actuel en rendant plus complexe encore la réalisation de nos objectifs de fond.

Dans mon discours du mois d'août dernier, j'ai présenté le diagnostic que mon pays avait fait en ce qui concerne les raisons qui empêchent cette instance de progresser vers l'ouverture de négociations. Les différences de perception de la sécurité entre États membres ne sont pas sans effets sur cette instance, car elles l'empêchent de trouver le plus petit dénominateur commun susceptible de se traduire dans un programme de travail concerté.

À cette occasion, nous réaffirmons aussi ce qui nous paraît être une mesure susceptible d'être expérimentée immédiatement pour donner davantage de souplesse au cadre du programme de travail. Un calendrier d'activités simplifiées pour chaque point de l'ordre du jour, ne spécifiant aucun mandat, pourrait représenter une mesure concrète dans la quête d'un consensus.

Il nous permettrait un certain niveau d'analyse s'agissant du moment le plus opportun pour ouvrir les négociations sur les points de l'ordre du jour, ce dont il pourrait aussi être question dans le rapport final de la Conférence du désarmement.

L'année 2013 sera pour les diverses instances une année de discussions et de négociations qui réclamera toute notre attention. Toutefois, cet effort ne devra pas se faire au détriment de la primauté que les États membres doivent accorder à cette instance dans le but d'adopter promptement un programme de travail.

Nous sommes convaincus que tous les efforts de la présidence pourront nous aider à trouver ce terrain d'entente capable de préserver les intérêts nationaux des États membres sans renoncer à l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires.

**M. Schmid** (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi en tout premier lieu de vous faire part de mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens également à vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Enfin, je souhaite la bienvenue aux ambassadeurs et collègues qui nous ont rejoints pour cette nouvelle session de la Conférence.

Je souhaiterais faire écho à de nombreux orateurs qui m'ont précédé la semaine dernière en soulignant que nous ne pouvons aborder la session 2013 de la Conférence comme les années précédentes. En particulier, il est difficile de ne pas constater que l'environnement dans lequel la Conférence évolue a changé. En effet, l'impatience et les

frustrations suscitées par l'incapacité de longue date de la Conférence à remplir son mandat ont amené l'Assemblée générale à prendre des décisions inédites à ce jour.

À sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions portant création de mécanismes chargés d'aborder des thématiques couvertes de longue date par la Conférence. Que ce soit dans le domaine du désarmement nucléaire ou dans celui d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, de nouvelles initiatives ont été lancées.

Ces deux résolutions, adoptées à une large majorité, ont plusieurs implications. Elles soulignent l'importance particulière que l'Assemblée générale attache à la réalisation de progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. De par leurs dispositions, elles indiquent également que l'Assemblée générale continue d'estimer que la Conférence a un rôle central à jouer eu égard à de telles questions. Cela étant, elles signifient aussi que la communauté des États n'est pas disposée à rester inactive si la Conférence demeure dans l'incapacité d'assumer les fonctions qui sont les siennes, ni à permettre que des sujets centraux pour la promotion de la sécurité internationale restent éternellement en jachère.

Ma délégation demeure convaincue que, par principe, la Conférence reste le cadre à privilégier pour faire progresser ces thématiques, notamment en raison du caractère distinctif de sa composition. La Suisse demeure également convaincue de l'importance centrale d'une conférence pleinement fonctionnelle pour la bonne marche du dispositif de désarmement de l'ONU. Sa revitalisation, visant à ce qu'elle devienne à nouveau une institution fonctionnelle, doit donc demeurer un objectif prioritaire. C'est pourquoi la Suisse, de concert avec l'Afrique du Sud et les Pays-Bas, a soumis une décision de suivi à la résolution 66/66 de l'Assemblée générale lors de la soixante-septième session. Adoptée par consensus, cette décision permet de maintenir la question de la revitalisation des travaux de la Conférence à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

L'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail constituent, comme vous l'avez vous-même indiqué dans votre déclaration liminaire, la meilleure mesure de revitalisation de la Conférence. Nous vous savons donc particulièrement gré de vos efforts en vue de l'adoption d'un programme de travail et d'avoir fait circuler aussi rapidement un projet en ce sens. L'approche retenue est certainement d'intérêt et nous ne manquerons pas de l'étudier dans le détail, tout en espérant que ce document puisse contribuer à dépasser les blocages actuels. Pour notre part, nous sommes disposés à faire preuve de la flexibilité nécessaire pour qu'un tel dessein se concrétise et nous sommes prêts à avancer de manière résolue sur toutes les thématiques centrales à l'ordre du jour de la Conférence.

Toutefois, il nous semble important d'avoir déjà à l'esprit, à ce stade, que si la Conférence ne devait pas être en mesure d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail, la question de sa revitalisation et de la manière d'y procéder se poserait inévitablement. La Suisse s'engagerait activement si un tel cas de figure devait se présenter.

Concernant les deux résolutions de l'Assemblée générale auxquelles j'ai fait référence, la Suisse est convaincue qu'elles contribueront à la fois à ce que la Conférence se remette au travail et à ce que des progrès soient réalisés en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Elle a donc appuyé leur adoption l'automne dernier.

Nous entendons prendre pleinement part à l'application des mesures définies dans ces deux résolutions. Concernant celle qui porte sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, la Suisse ne manquera pas de répondre à l'appel du Secrétaire général sollicitant ses vues sur un tel instrument. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, nous avons souligné à de multiples reprises qu'un tel traité devrait avoir des effets tant de non-prolifération nucléaire

que de désarmement nucléaire. Nous estimons qu'il est particulièrement important que les États non dotés d'armes nucléaires fassent connaître leurs vues à ce sujet.

Concernant le groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, la Suisse entend participer activement à ses travaux et s'appliquer à faire en sorte que l'objectif qui lui a été fixé, à savoir élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires, se réalise. Nous espérons que le groupe de travail sera en mesure de soumettre un rapport de fond à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, et que celui-ci revêtira un intérêt également pour la Conférence et la Commission du désarmement de l'ONU.

Si la Conférence retient notre attention en ce début d'année, il convient de relever que l'année 2013 sera également marquée par d'autres événements d'importance.

La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre prochain offrira une occasion de discuter des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux défis du désarmement nucléaire, et de renforcer la volonté politique nécessaire à l'accomplissement de cette tâche. Elle fournira également l'occasion de réitérer à haut niveau l'engagement en faveur de « l'élimination des armes atomiques », engagement au cœur de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1946.

En outre, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 se tiendra à Genève, ce printemps. Cet événement permettra de poursuivre l'évaluation de la mise en œuvre à ce stade du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010. Il permettra également de continuer à poser des jalons en prévision de la Conférence d'examen de 2015 et des mesures qui devront alors être adoptées.

Concernant la mise en œuvre du plan d'action adopté en 2010, il est certain que de nombreux défis subsistent dans la réalisation des mesures relatives au désarmement nucléaire. De nombreuses échéances approchent également, tout particulièrement le rapport que les États dotés d'armes nucléaires devront soumettre en 2014 au titre de la mise en œuvre de la mesure n° 5 par laquelle les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à accélérer les progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire, énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000. Dans ce contexte, nous saluons l'annonce de la tenue d'une nouvelle réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à Genève, sous la présidence de la Fédération de Russie, en avril prochain.

La mise en œuvre des mesures arrêtées lors de la Conférence d'examen soulève d'autres défis de taille. En particulier, nous tenons à faire part de nos préoccupations quant au fait que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'a pu se tenir comme convenu avant fin 2012. Nous appelons les États concernés au premier chef par cette conférence à tout entreprendre pour que celle-ci se tienne dans les meilleurs délais, et tenons à réitérer une fois encore tout notre soutien aux efforts du facilitateur.

L'année 2013 offrira également l'occasion d'avancer sur une thématique mise en avant lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, à savoir la dimension humanitaire des armes nucléaires et le risque continu pour l'humanité que représente la possibilité que ces armes soient à nouveau utilisées. Nous sommes encouragés par l'attention croissante que tant les États que les organisations internationales et les organisations non gouvernementales portent à cette question. Nous tenons également à saluer la tenue à Oslo, début mars, de la conférence organisée par la Norvège sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. Les aspects liés à la santé, au développement ou à l'environnement n'avaient

jamais été portés jusqu'alors au centre des discussions sur le désarmement nucléaire. Se concentrer sur les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de l'arme nucléaire devrait permettre de modifier les termes du débat, de progresser sur la voie de la délégitimation de ces armes, et de mieux cerner les mesures concrètes à prendre pour répondre de manière effective à ces défis.

En dernier lieu et sur un autre registre, je souhaite féliciter l'Ambassadeur Woolcott pour sa nomination en tant que Président désigné de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, et lui souhaiter le plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

Monsieur le Président, pour conclure, permettez-moi de réitérer, une fois encore, le plein soutien de ma délégation dans vos efforts pour rendre la Conférence du désarmement fonctionnelle. Pour ma part, je ne peux que souhaiter que la Conférence puisse rapidement répondre aux sceptiques de la même manière que Galilée l'avait fait en son temps face à ses contradicteurs, et être en mesure d'affirmer sous peu « E pur si muove » « Et pourtant elle bouge ».

**M. Khelif** (Algérie) : Merci Monsieur le Président, tout d'abord la délégation algérienne vous exprime ses félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence de la Conférence et vous souhaite le succès dans vos efforts. Soyez assuré, vous-même et les présidents qui vous succéderont durant cette session, de notre plein soutien.

Nos sincères remerciements vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Allemagne, pour les efforts qu'il a déployés durant son mandat à la présidence de la Conférence.

Nous voulons dire aussi notre gratitude pour l'incalculable soutien que nous apportent le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU auprès de la Conférence, M. Kassym-Jomart Tokayev, le Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Jarmo Sareva, et tous les membres du secrétariat.

La délégation algérienne voudrait s'associer à tous les collègues qui se sont exprimés, et réaffirmer l'engagement de l'Algérie en faveur de la Conférence du désarmement en tant qu'unique organe de négociation multilatérale dans le domaine du désarmement.

Nous nous félicitons de l'adoption, la semaine dernière, sans difficulté, de l'ordre du jour pour la session. Nous voulons espérer que, cette année, nous allons enfin nous entendre sur un programme de travail et répondre ainsi favorablement aux appels qui nous ont été lancés par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, nous priant en premier lieu de faire progresser le désarmement nucléaire.

L'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence pour la seizième année consécutive est un réel motif de préoccupation quant à sa capacité à apporter des réponses adéquates aux multiples menaces qui fragilisent davantage la paix et la sécurité internationales. La délégation algérienne salue le Secrétaire général de l'ONU pour son soutien à notre Conférence. Elle partage entièrement son point de vue : la Conférence ne pourrait se permettre une année de blocage supplémentaire et il était temps qu'elle retourne à sa tâche première qui est de négocier des instruments du désarmement.

Comme beaucoup de pays, en particulier ceux du Mouvement des pays non alignés, nous pensons que l'objectif absolu qu'il nous faut atteindre est le désarmement nucléaire. C'est là une question de salut de l'humanité, sachant que la menace que représentent ces armes pour la survie de l'humanité demeure entière.

Dans ce contexte, nous voulons souligner que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue, à nos yeux, la base légale et le cadre de référence pour l'élimination totale de ces armes. Sa mise en œuvre effective et intégrale à l'échelle universelle est nécessaire si nous voulons faire de la vision d'un monde sans armes nucléaires une réalité.

Nous n'ignorons pas le fait que des mesures ont été prises ces dernières années pour réduire les arsenaux nucléaires et à cet égard, l'on notera en particulier le Traité START et les conclusions de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Cela étant, nous constatons, avec regret, à l'instar de bien des pays, que le bilan établi jusqu'à présent démontre le peu de progrès réalisés dans ce domaine, tant que les ogives nucléaires, au nombre de 20 000, dont 2 000 en état d'alerte selon certaines estimations, sont au service des politiques des puissances nucléaires portés toujours par les doctrines surannées de dissuasion nucléaire datant de la guerre froide. Sans manquer d'être louables, ces mesures ne sont pas à la mesure de ce qui est, de notre point de vue, fondamental pour remettre en cause ces armes et favoriser le désarmement nucléaire.

Il s'agit plus particulièrement de la question que vient de soulever l'Ambassadeur de Suisse, à savoir la délégitimation des armes nucléaires comme étape fondamentale qui nous permettrait de réellement mettre fin à ce danger et de débarrasser l'humanité de ces armes. Au regard de ce constat, il faudrait avouer que le véritable obstacle au désarmement nucléaire réside dans les doctrines de dissuasion.

Dans le monde de l'après-guerre froide, le maintien du statu quo qui permet à des États de s'arroger le droit de compter sur les armes nucléaires pour assurer leur sécurité et celle de leurs alliés, et qui serait en même temps une menace pour la stabilité internationale quand d'autres pays y accèdent, n'est plus viable, et encore moins le motif de la préservation des intérêts vitaux souvent invoqué pour justifier ces doctrines. Ceci pourrait être même dangereux pour le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires dans sa globalité.

L'enjeu est bel est bien celui-là : tant que les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés s'appuient sur les armes nucléaires et poursuivent leur modernisation comme expression d'une supériorité et comme moyen de sanctuariser leurs intérêts, d'autres, pour les mêmes motifs et pour se prémunir contre des attaques nucléaires, pourraient être tentés de se les procurer.

À cet égard, l'Algérie réitère l'appel du Groupe des 21 et du Mouvement des pays non alignés en faveur de négociations dans le cadre d'un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis débouchant sur une convention. Dans cet ordre d'idées, la conclusion d'un traité vérifiable sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires n'aurait de sens que si elle garantissait que cet instrument s'inscrit dans l'esprit du désarmement, qui implique le traitement approprié de la question des stocks de matières fissiles.

Le désarmement nucléaire ne peut être atteint que si les États dotés d'armes nucléaires assument la responsabilité qui est la leur et s'engagent réellement à traduire dans les faits les mesures énoncées dans le plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010, et nous citons en particulier l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires aux fins de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. La mise en œuvre de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires de réduire leur rôle et l'importance des armes nucléaires dans les concepts, les doctrines et les politiques nucléaires de sécurité revêt aussi une importance particulière.

La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 aura lieu en avril prochain, ici-même, à Genève, et nous formons le vœu que les débats à cette occasion nous démontrent que des progrès sont en voie d'être réalisés dans le domaine du désarmement, conformément aux engagements pris.

Nous ne pouvons évoquer le désarmement nucléaire sans parler des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui sont une option importante sur la voie du désarmement nucléaire. Des régions dans le monde se sont dotées de tels traités, ce dont nous nous félicitons.

À cet égard, l'Algérie déplore que la région du Moyen-Orient demeure dépourvue d'un tel traité dix-sept ans après l'adoption de la décision relative à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient par la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation.

La délégation algérienne remercie le facilitateur, l'Ambassadeur Laajava, pour les efforts qu'il a déployés, et déplore encore une fois le report de la Conférence internationale sur la question, qui devait se tenir en décembre dernier.

L'Algérie souligne à cet égard son attachement à la mise en œuvre effective de la résolution de 1995 pour affranchir cette région des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive.

En attendant le parachèvement du désarmement nucléaire, il est essentiel que les États qui ont renoncé à l'option nucléaire soient mis à l'abri de l'emploi ou de la menace de ces armes. Pour être efficaces et crédibles, ces mesures devraient être codifiées dans le cadre d'un accord multilatéral, non discriminatoire et juridiquement contraignant. De telles garanties, qui ne constituent un danger pour aucun État, contribueraient sans aucun doute à la consolidation du régime de non-prolifération et à la promotion du désarmement nucléaire.

L'espace extra-atmosphérique est un espace commun de l'humanité qu'il faudrait préserver pour les utilisations pacifiques, conformément à l'esprit de la Convention sur l'espace. Dans ce contexte, le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, proposé en 2008 par la Fédération de Russie et la Chine, et le code de conduite proposé par l'Union européenne, sont des pistes à examiner.

Ce sont là les défis essentiels auxquels il nous faut apporter des réponses collectives au sein de la Conférence, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré. Pour la communauté internationale, il serait difficile d'admettre que sur des questions aussi importantes pour la survie de l'humanité, la Conférence du désarmement soit empêchée d'agir.

Il faut absolument que nous fassions preuve de volonté politique et que nous assumions nos responsabilités pour faire en sorte que la Conférence soit rétablie dans sa vocation de négociation d'instruments du désarmement, afin d'asseoir les conditions d'une sécurité collective dans laquelle chaque État trouve la garantie de son existence et de sa sécurité, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Dans ce cadre, la délégation algérienne continue de penser que l'effort collectif qu'elle a déployé, de concert avec les Présidents de la session 2009 de la Conférence, et qui a donné lieu à l'adoption par consensus de la décision CD/1864 demeure pertinent et pourrait toujours servir de base pour parvenir à un accord sur le programme de travail. Nous n'avons jamais prétendu que cette décision importante était parfaite et répondait pleinement aux préoccupations de tous les États. Ma propre délégation, mon propre pays, qui l'a proposée, ne s'y retrouve pas complètement. Cependant, comme pour tout document de compromis, elle aspirait à lancer une dynamique de consultations dans la perspective de parvenir, à terme, à des négociations sur l'ensemble des questions.

La délégation algérienne vous invite, Monsieur le Président, ainsi que vos collègues, les autres présidents de la session, à poursuivre vos consultations et à bâtir sur les acquis obtenus jusqu'à présent dans le cadre de la décision CD/1864, en vue d'instaurer un équilibre qui permette de recueillir le consensus et, dans ce contexte, nous saluons les efforts que vous avez déployés jusqu'à présent et vous remercions pour le document non officiel que vous nous avez remis. Je puis vous assurer que ce document fait en ce moment même l'objet de consultations, de discussions et d'un examen dans notre capitale, et que la délégation algérienne demeure à votre disposition pour vous apporter tout le soutien voulu. Nous voudrions dire à cet égard que pour aboutir, toute initiative doit reposer sur les éléments d'équilibre mis en place jusqu'ici dans le cadre du document CD/1864.

Par ailleurs, dans le cas où les efforts visant à mettre au point un programme de travail n'aboutiraient pas, nous vous encourageons à envisager la possibilité d'explorer le format simplifié de programme de travail qui vient d'être évoqué avec élégance par l'Ambassadeur d'Argentine, et qui a été mis en avant par beaucoup de pays. Ma délégation a déjà plaidé l'année dernière en faveur de cette option, qui repose sur des discussions en séance plénière sur les questions principales, sans mandat précis. La teneur de ces débats devrait être consignée dans le rapport de la session. Cette démarche n'offre aucune garantie de lancement des négociations, mais elle offre l'avantage de maintenir un élan d'activité au sein de la Conférence sur les questions de fond. Ces délibérations constitueraient le socle technique propre à étayer la préparation des conditions politiques et techniques requises pour de futures négociations.

Nous espérons que l'esprit de dialogue qui prévaut à la Conférence et le souci général qui nous anime tous d'un déblocage de la situation nous permettront de ménager une issue acceptable pour tous. Nous n'avons d'autre choix que celui de progresser au sein de la Conférence du désarmement. À défaut, si nous continuons de nous dessaisir de notre mandat, nous comprendrons fort bien l'attitude de ceux qui cherchent des issues de secours pour examiner les questions de désarmement nucléaire, qui sont les véritables otages de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence.

L'Algérie adhère aux objectifs des résolutions de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, qui ont mis en place des mécanismes pour aborder des sujets relevant de notre mandat. Nous estimons, cependant, que ces mécanismes risquent de porter préjudice à la Conférence du désarmement, et à l'ensemble du dispositif de désarmement de l'ONU, sans apporter pour autant de solutions efficaces aux problèmes politiques qui l'ont empêchée de travailler. La délégation algérienne prendra certainement part de manière active à ces processus, désireuse que les efforts déployés donnent une impulsion positive à la Conférence.

Enfin, dans le cas où il serait impossible de régler la question du programme de travail, nous rappellerions l'appel lancé par les membres du Mouvement des pays non alignés en faveur de la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement pour aborder la problématique du désarmement multilatéral dans son ensemble.

**M. Simon-Michel** (France) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois cette année, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous présenter chaleureusement mes vœux de plein succès.

La France s'associe naturellement à la déclaration de l'Union européenne, prononcée lors de la précédente séance.

En ce début de session de 2013, je voudrais souligner les priorités de la France.

Plus que jamais, la question des armes classiques et de leur dissémination doit être au cœur de nos préoccupations. À l'heure où mon pays est engagé, en appui aux forces armées de la République du Mali et aux côtés des États de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest et du Tchad, dans une importante opération contre les groupes armés terroristes au nord du Mali, la situation dans la région sahélienne démontre malheureusement les risques associés à la dissémination de ce type d'armements. C'est une priorité et une urgence, que la communauté internationale ne peut plus remettre au lendemain.

Le traité sur le commerce des armes devrait nous fournir bientôt un outil efficace. En mars prochain, nous devons parvenir à un accord sur le texte de ce traité, sans remettre en cause les équilibres et les compromis auxquels nous sommes déjà parvenus en juillet 2012. Nous avons tous à l'esprit un accord idéal. Toutefois, le véritable accord idéal n'est pas nécessairement celui que nous avons imaginé chacun de notre côté et de manière abstraite ; c'est celui qui fera une réelle différence sur le terrain. J'ai toute confiance en notre collègue australien, Peter Woolcott, pour nous guider au cours de ces prochaines semaines.

Je souhaiterais également souligner l'importance qu'attache mon pays aux discussions dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. La Convention sur certaines armes classiques est l'enceinte naturelle, à vocation générale, pour répondre aux défis du désarmement humanitaire ; la plupart des principales puissances militaires y participent ; elle rassemble une expertise irremplaçable ; elle est ouverte sur la société civile. Les États parties m'ont fait l'honneur de me désigner pour assurer la présidence de la prochaine réunion des États parties, en novembre prochain. Avec mes collègues chargés de la présidence de la Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et au Protocole V, nous ne ménagerons pas nos efforts pour remplir le mandat qui nous a été confié de promouvoir l'universalisation de ces instruments essentiels.

Les défis à la sécurité se multiplient : prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs ou développement du terrorisme, pour ne citer que les principaux. Mon pays a choisi de prendre ses responsabilités dans ces domaines. Notre but est clairement de nous attaquer aux menaces réelles.

En matière de désarmement et de non-prolifération, l'année 2013 sera notamment marquée par la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Cette convention est un modèle en matière de désarmement ; elle constitue l'une des grandes réussites de la Conférence du désarmement. L'année sera aussi marquée par la tenue en mai, à Genève, du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015.

Sur le volet du désarmement nucléaire, l'essentiel pour nous est d'agir de manière concrète et progressive, sans nous disperser à la poursuite d'objectifs sans doute estimables mais irréalistes. Nous avons une feuille de route. Cette feuille de route, c'est le Plan d'action du TNP, adopté par consensus en 2010. Nous devons nous y tenir.

Mon pays, avec les autres États dotés d'armes nucléaires, est déterminé à mettre en œuvre cette feuille de route et prépare l'échéance de 2015. Nous participerons activement, en avril prochain, à la conférence des cinq grandes puissances nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité (P5) chargée du suivi du Plan d'action du TNP, conférence qui a été annoncée la semaine dernière par notre collègue de la Fédération de Russie et qui fera suite à celles organisées les années précédentes à Londres, à Paris et à Washington.

Ce plan d'action du TNP de 2010 nous fixe une priorité, pleinement cohérente avec le programme de travail adopté en 2009, sous la présidence algérienne, par la Conférence du désarmement, c'est-à-dire avec le document CD/1864, qui est aussi le dernier programme de travail adopté par la Conférence du désarmement. Cette priorité est par

ailleurs très explicitement mentionnée dans la mesure n° 15 du plan d'action. Elle figure aussi dans la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette priorité est l'engagement immédiat à la Conférence du désarmement de la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Il s'agit en effet de la prochaine étape logique du désarmement nucléaire.

C'est la raison pour laquelle mon pays a soutenu, lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'adoption de la résolution présentée par le Canada concernant le traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, résolution qui prévoit notamment la création d'un groupe d'experts gouvernementaux à Genève. Mon pays a soutenu cette résolution parce qu'elle est cohérente avec le Plan d'action du TNP de 2010 et parce qu'elle respecte certains principes fondamentaux, notamment la règle du consensus et la compétence de la Conférence du désarmement.

Tel n'est malheureusement pas le cas de toutes les résolutions présentées lors de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. La France s'est longuement expliquée sur ces initiatives regrettables à New York, en octobre et novembre derniers, et je ne m'étendrai pas. Je souhaiterais juste mettre nos collègues en garde contre le risque de dispersion des instances du désarmement. Non seulement nous craignons le risque de perdre du temps et de l'argent dans de nouvelles instances inutiles et redondantes, mais nous craignons aussi et surtout le risque d'une remise en cause de la feuille de route adoptée lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Monsieur le Président, vous avez la tâche difficile de préparer et de nous proposer un programme de travail – je cite la résolution 67/72 de l'Assemblée générale – « compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail » prise par la Conférence le 29 mai 2009 (CD/1864).

Je mesure à quel point l'exercice est complexe, mais la résolution 67/72 de l'Assemblée générale nous facilite quelque part la tâche puisqu'elle nous donne une orientation claire, et le document 1864, dernier programme de travail adopté par la Conférence, fournit une référence incontournable.

Plus que jamais, il y a urgence à ce que cette Conférence démarre la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Je sais, Monsieur le Président, que vous ne ménagerez pas vos efforts pour parvenir à un programme de travail et pour permettre à cette Conférence de sortir de la situation regrettable dans laquelle elle se trouve depuis trop longtemps.

Je tiens à vous témoigner toute ma confiance et à vous assurer du plein appui de ma délégation.

**M<sup>me</sup> Battiloro** (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter d'avoir accédé à cette importante responsabilité. Je prends la parole au nom de l'Ambassadeur Risi, qui est actuellement en convalescence à Rome et ne peut donc être présent, mais qui appuie cette déclaration. Nous vous souhaitons le plein succès dans l'accomplissement de votre tâche et vous assurons de l'appui indéfectible de la délégation italienne.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration prononcée la semaine dernière par l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Lors de la session de 2010, Vincenzo Scotti, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie de l'époque, a présenté à cette auguste instance les attentes de l'Italie concernant le désarmement et le rôle de la Conférence du désarmement.

Trois années plus tard, nous sommes au regret de dire qu'en dépit de certains progrès dans le domaine du désarmement, la Conférence du désarmement reste pour sa part paralysée.

Le désarmement nucléaire est une priorité pour la communauté internationale en général, et pour l'Italie en particulier. Nous accueillons par conséquent avec satisfaction le succès des négociations qui ont abouti à la signature et à l'entrée en vigueur, en février 2011, du nouveau Traité START. Nous voyons dans ce traité un message important adressé au monde dans la perspective de l'élimination de toutes les armes nucléaires. Nous nous félicitons par ailleurs du résultat positif de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Toutefois, ces deux résultats font désormais parti du passé. Il est aujourd'hui temps de regarder vers l'avenir. Nous saluons l'engagement des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU dans la mise en œuvre du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, et nous attendons avec impatience les résultats du prochain cycle de consultations que ces mêmes États ont prévues d'organiser ici, à Genève. Nous sommes convaincus que ce groupe d'États engagera ces consultations dans un esprit constructif et que l'objectif d'un monde sans armes nucléaires deviendra bientôt réalité.

Dans le même temps, nous regrettons profondément le report de la conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Certes, nous comprenons la frustration suscitée par ce report, mais nous ne devons pas permettre à cette frustration d'altérer notre jugement. En effet, nous n'avons jamais été aussi proches qu'aujourd'hui de l'ouverture d'une telle conférence, et nous tenons sur ce point, notamment à l'échelle de l'Union européenne, à appuyer le travail accompli par le facilitateur. C'est pourquoi nous exhortons tous les acteurs à faire l'effort supplémentaire nécessaire et aussi à faire le maximum pour créer les conditions requises pour permettre la tenue de cette conférence dans les meilleurs délais.

À l'échelon multilatéral, le rôle de la Conférence du désarmement est primordial et, dans l'esprit de sagesse insufflé par le Secrétaire général de l'ONU, nous sommes fermement convaincus qu'une autre année de blocage est tout simplement inacceptable. La Conférence doit reprendre ses travaux le plus rapidement possible. Dans ce contexte, l'adoption d'un programme de travail doit être notre sujet de préoccupation principal, et chacun d'entre nous doit s'engager avec détermination dans la réalisation de cet objectif. Nous croyons que le programme de travail contenu dans le document CD/1864 pourrait encore être viable et qu'il serait utile de l'exécuter. Néanmoins, nous sommes prêts à étudier d'autres solutions, telles que la solution à laquelle vous travaillez.

La négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles aurait dû commencer depuis longtemps. Nous savons tous que les questions importantes doivent être prises en compte dans le cadre de la négociation d'un traité efficace, et que la question des stocks ne constitue certainement pas la moindre de ces questions. Nous croyons que cette question doit être examinée dans le cadre de négociations prolongées et qu'elle ne doive pas constituer une condition préalable à l'ouverture de ces négociations. De la sorte, chaque État sera libre de soulever les questions qu'il considère comme prioritaires pour sa sécurité nationale. Ce processus pourrait bénéficier d'une contribution précieuse sous la forme de la résolution 67/53, du 3 décembre 2012, dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'établir un groupe d'experts gouvernementaux chargés de faire des recommandations sur les aspects possibles d'un tel traité. En ce qui concerne les trois autres thèmes d'importance inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, nous sommes conscients de leur pertinence et disposés à contribuer au débat.

**M. Strohal** (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous assurer de notre entière coopération. Nous tenons également à vous remercier des efforts que vous faites

pour permettre à la Conférence de progresser vers le commencement de ces travaux, et aussi de la proposition de programme de travail dont vous nous avez saisis hier et que nous étudierons attentivement. Permettez-nous également d'exprimer une gratitude particulière à l'Ambassadeur Hoffmann pour les efforts inlassables qu'il a accomplis l'année dernière, à l'occasion de la dernière présidence de l'année, pour nous permettre de soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport annuel aussi pertinent que possible compte tenu des circonstances. Enfin, il va sans dire que nous souscrivons pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne lors de notre précédente séance.

La dernière session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est distinguée par la clarté du message envoyé par l'immense majorité des États Membres de l'ONU pour dire que la paralysie des négociations multilatérales sur le désarmement n'était pas acceptable et qu'on ne pouvait plus y voir les traits d'une crise temporaire. Ce message a été relayé la semaine dernière à la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'ONU, qui a rappelé la citation de Dag Hammarskjöld, qui avait déclaré, en substance, que, dans ce domaine, comme nous le savons, il n'y a pas de blocage possible et que si nous n'avancions pas, nous reculons.

C'est pourquoi nous espérons réellement que la Conférence du désarmement réagira à ce sentiment d'urgence, que la volonté politique nécessaire à la reprise de nos travaux se fera jour sans plus tarder, et qu'elle nous permettra d'adopter un programme de travail et, surtout, de l'exécuter.

Dans le même temps, nous espérons que nos progrès seront stimulés par les résolutions 67/53 et 67/56 de l'Assemblée générale du 3 décembre 2012, dont le but est de promouvoir un travail de fond sur les principales questions relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, ainsi que par la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale doit tenir en septembre prochain. L'Autriche a appuyé ces trois résolutions, qui constituent, de notre point de vue, des tentatives sérieuses pour redynamiser les négociations multilatérales sur le désarmement.

L'Autriche, qui figure au nombre des promoteurs de la résolution 67/56, accueille avec une satisfaction particulière l'établissement d'un groupe de travail à participation non limitée de l'Assemblée générale chargé de promouvoir les négociations multilatérales sur le désarmement. Pour nous, ce groupe de travail offre à tous les États une nouvelle occasion de faire valoir leur point de vue, leurs attentes et leurs propositions. Il nous offre également la possibilité de travailler de façon globale et en toute égalité avec l'ensemble des États Membres de l'ONU, et il nous permettra de tirer parti du renforcement des échanges avec les autres organisations internationales et avec la société civile. Nous espérons que tous ceux qui se disent attachés à ces objectifs saisiront cette occasion et contribueront à ce groupe de travail en y exprimant leur point de vue.

L'Autriche est prioritairement attachée au multilatéralisme, qu'elle considère comme la clef des progrès internationaux sur les questions de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi nous contribuons sans cesse aux débats par nos idées et nos propositions sur les moyens de faire en sorte que les engagements en faveur du désarmement inscrits à l'ordre du jour multilatéral se traduisent par des progrès mesurables. Pour nous, le pire serait de continuer sur l'actuelle voie, qui se caractérise par une érosion du régime de désarmement et, en l'occurrence, du dispositif de désarmement. Notre principale responsabilité collective consiste à faire des progrès sur le fond.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Autriche, qui était le dernier orateur inscrit sur la liste. Je remercie les délégations de leurs déclarations et des paroles aimables qu'elles ont adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Les travaux d'aujourd'hui sont donc à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le 5 février, à 10 heures.

*La séance est levée à 11 h 20.*